P.V de la commission sportive départementale du 14/05/2014

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Claude BROSSARD, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés :

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu de la CSR du 10 mai 2014
3) Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes
4) Réforme du championnat par équipes : sondage
5) Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 18/12/2013 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la CSR du 10 mai 2014

- La CSR a d'abord fait le point sur les litiges de la 2ème phase du championnat par équipes. Il n'y a pas de litige sportif, mais uniquement des amendes. A l'issue de cette 2ème phase, 2 équipes masculines descendent de N3 en PN : l'entente PLERIN/GRÂCES LE MERZER 1 et MONTFORT TT 2. En féminine, une équipe descend de N3 en PN : FOLC LORIENT 1.
- Suite à la cessation de l'entente entre PLERIN et GRÂCES-LE MERZER, un problème se pose. Ces 2 clubs ont fait un avenant au document qui avait été rédigé lors de l'entente pour que ce soit l'AC PLERIN qui conserve le niveau atteint par l'équipe 1 et non pas le TT GRÂCES-LE MERZER. Celui-ci récupérerait le niveau de l'équipe 2 de l'AC PLERIN. Cet avenant a été accepté par la Ligue en précisant bien qu'il n'y aurait pas de création de nouvelle équipe en régionale pour PLERIN. A l'issue de la 2ème phase, l'équipe 2 du TT GRÂCES-LE MERZER doit monter de PR en R3 puisque ses meilleurs joueurs ont joué dans cette équipe et pas dans l'équipe 1 de l'entente ; or, ils n'ont sans doute pas les joueurs pour avoir 2 équipes en régionale. Daniel RAULT doit en discuter avec eux.
- Un autre problème se pose en féminine. L'équipe 1 du TT LOPERHET descend de N2 en N3 et l'équipe 2 termine 1ère en PN et doit monter en N3. Or il n'y a qu'un groupe de N3 pour la Bretagne et normalement, il ne peut pas y avoir 2 équipes du même club dans cette poule. Le club a demandé une dérogation à la Fédération pour monter quand même. Le courrier envoyé est un peu « violent » et aucune décision n'a été prise pour le moment.
- L'équipe 1 du CTT PLOUIGNEAU qui a déclaré forfait avant le début de la 2ème phase est rétrogradée en PR (2 divisions) ; et, il est du ressort de la commission sportive du Finistère de décider de ce qu'il advient des autres équipes du club.
- Michel KERISIT demande si la Ligue a reçu des courriers pour se plaindre de la nouvelle formule du championnat par équipes. Apparemment, il n'y en a pas eu et donc, il n'y a pas de raison de modifier cette formule.
  La CSR décide d'imposer la saisie complète des feuilles de rencontre sur SPID la saison prochaine, vu que plus de la moitié des équipes l'ont fait sur les dernières journées. Une amende sera à prévoir en cas de non saisie de ces feuilles.
- Pierre SALAUN responsable de la CRA envisage d'autoriser, sans restriction, le juge-arbitrage à domicile. Cela sera discuté lors de la prochaine réunion de la CRA.

- La CSR discute des quelques aménagements à apporter au règlement du championnat de Bretagne individuel et propose à l'approbation du comité directeur de la Ligue les modifications suivantes :
  ¤ en cas de forfait d'un joueur qualifié au titre des places comités, le remplaçant sera pris dans la liste fournie par le comité en tenant compte de l'ordre donné par celui-ci.
  ¤ un jeune pourra disputer 2 tableaux, celui de sa catégorie d'âge et au choix, celui de la catégorie immédiatement supérieure ou le tableau toutes catégories.
  ¤ suppression du nota concernant l'annulation du double mixte en cas de participation insuffisante.
- A la demande de Renan THEPAUT qui souhaite que, la saison prochaine, tous les tours de critérium fédéral soient gérés sur SPID déconnecté, la CSR fait un état des lieux dans les 4 comités. Il s'avère que c'est essentiellement dans le Finistère qu'il y a un déficit de juge-arbitres formés.
- Michel KERISIT présente à la CSD le calendrier de la saison prochaine qui a été établi à l'occasion de la CSR. Cette année encore, il a été difficile à finaliser, notamment parce que la Fédé s'est approprié le mois de mars, qui ne comportait pas de vacances, en y plaçant 3 journées de championnat et un tour de critérium fédéral. La CSR a donc essayé de choisir les dates les moins mauvaises, notamment pour le championnat de Bretagne et le championnat départemental.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 2ème phase, montées et descentes</u>

- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 2ème phase:

  # 13ème journée R.A.S

  # 14ème journée
  ¤ Il y a eu 4 erreurs sur la règle de brûlage concernant la 2ème journée de chaque phase. Comme cela n'aurait pas changé le score, il n'y a pas eu de sanctions.

  # 15ème journée R.A.S
  ¤ D4C : AURORE VITRE 9 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 10-3 au lieu de 14-0).

  # 16ème journée
  ¤ D4G : US LAILLE 4 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 3-11 au lieu de 6-8).

  # 17ème journée
  ¤ D4B : US BAIN 4 a fait jouer un joueur brûlé. Comme ils n'étaient que 3, il ne restait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 14-0 et 0 point.

  # 18ème journée R.A.S

  # 19ème journée R.A.S
- Il y a eu très peu de litiges et ils proviennent exclusivement du non respect de la règle de brûlage.
- Il y a eu environ 45 minimes à jouer en championnat senior essentiellement le samedi soir ; mais, il y a eu pas mal de courriers à faire pour les réclamer. Compte tenu du raccourcissement des rencontres d'environ une heure et du fait qu'il n'y a jamais de sanctions, Michel KERISIT propose de supprimer cette autorisation parentale pour la saison prochaine. La CSD est d'accord avec cette proposition sous réserve que, suite au sondage, le nombre de parties ne passe pas à 18.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes et notamment de la descente de l'équipe de MONTFORT TT 2 de N3 en PN. Il n'y a qu'une descente de régionale : THORIGNE-FOUILLARD TT 8. Un problème se pose pour la montée de l'équipe 2 de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ de D4 du vendredi en D3 du vendredi puisque l'équipe 1 descend de D3 en D4. Compte tenu qu'il s'agit des 2 dernières divisions, la CSD décide de laisser monter cette équipe sous réserve qu'il n'y ait pas de réclamations du 2ème de la poule la RAQUETTE BRECEENNE 5. Si c'était le cas, le règlement serait appliqué.
- Compte tenu de l'augmentation du nombre de poules, les finales par équipes à MORDELLES auront lieu pour la 1ère fois dans 2 salles sur 32 tables. Cela permettra également d'organiser le dernier tour du critérium féminin le samedi dans la 2ème salle. Cette nouvelle compétition a plutôt bien fonctionné et a donné satisfaction aux équipes participantes qui étaient au nombre de 5 ou 6 à chaque tour.
- Suite à un problème qui a été soulevé en cours de saison, la CSD décide pour la saison prochaine que, lorsqu'une équipe sera incomplète, elle devra placer son unique double en double 1.

4) <u>Réforme du championnat par équipe : sondage</u>

- Michel KERISIT fait part à la CSD des résultats du sondage au 12 mai et de l'analyse qu'il en a faite.
- En partant du principe qu'il faut en moyenne 5 joueurs pour constituer une équipe de 4 sur l'ensemble de la saison, il y avait potentiellement 1280 joueurs qui pouvaient répondre à ce sondage. Il y a eu 438 réponses soit un pourcentage de 34.22%. Mais si on retire les joueurs évoluant en régionale qui n'étaient pas concerner par ce sondage, il reste 404 réponses, soit 31.56%.
- 62 clubs sur 75 ont répondu au moins une fois, soit un pourcentage de 82.67%. Mais si on prend les 15 clubs ayant répondu plus de 10 fois, nous arrivons à un pourcentage de réponses de 52.97% pour 20% des clubs. Cela montre que certains clubs se sont beaucoup plus mobilisés que d'autres. Mais, que l'on tienne compte de la totalité des réponses ou seulement de celles de ces 15 clubs, les pourcentages de réponses aux différentes questions sont globalement les mêmes.
- Quiestion1 : dans quel championnat jouiez-vous en 2012-2013 ? Les joueurs du championnat à 6 joueurs et du championnat à 4 joueurs ont répondu à peu près dans les mêmes proportions, soit un tiers des réponses potentielles. De même, les joueurs du samedi et ceux du mardi et du vendredi ont répondu à part égal, 50% de joueurs du samedi et 50% de joueurs du mardi et du vendredi.
- Question 2 : quel jour jouez-vous dette saison ? Les joueurs ayant peu changé de jour de championnat, les pourcentages sont les mêmes que pour la question précédente.
- Quel est le gain de temps occasionné par la nouvelle formule ? Un peu plus de 50% des joueurs pensent gagner entre une demi-heure et une heure. Ce pourcentage passe à plus de 60% chez les joueurs du samedi. Il est également à noter que 20% des joueurs du samedi estiment gagner plus d'une heure.
- Question 4 : quelle formule souhaitez-vous pour la saison prochaine ? Environ 60% des joueurs du samedi souhaitent disputer les 18 parties la saison prochaine. Ce pourcentage monte à 78% chez les joueurs du mardi et à 88% chez les joueurs du vendredi ; mais il descend à 50% chez les joueurs qui pensent gagner plus d'une heure de jeu. Il est aussi à noter qu'une grosse majorité des joueurs n'est pas satisfaite du placement libre du n°1.
- Avant que la CSD ne prenne une décision, Michel KERISIT fait remarquer que, dans le cas ou on passerait à 18 parties, les parents des 45 minimes qui jouent dans le championnat senior risquent de ne pas comprendre si leur enfant rentre une heure plus tard la saison prochaine. La CSD estime qu'il est difficile de modifier une formule après seulement un an d'expérience et que la participation n'a pas été suffisante pour être vraiment représentative. On peut, de plus, supposer que les joueurs qui n'ont pas participé au sondage étaient globalement favorables au maintien des 14 parties.
- La CSD décide donc de maintenir la formule en 14 parties pour la saison prochaine, le placement du n° devenant imposé si la Fédé le décide. Elle n'exclut toutefois pas la possibilité de relancer le sondage en cours de saison prochaine. L'analyse du sondage sera jointe au compte rendu.

5) <u>Epreuves individuelles : point sur la 2ème phase</u>

- Le championnat de France sport dans l'entreprise s'est bien déroulé à THORIGNE-FOUILLARD malgré une participation un peu décevante et des tableaux incomplets. Il est également à noter que l'arbitrage a été un peu strict et pas forcément approprié aux « corpos ».
- Les finales par classements départementales, bien organisées par le club de l'UP ST MALO, ont connues une affluence en légère baisse par rapport à la saison dernière ; mais, celle-ci est tout de même restée très satisfaisante.
- Les championnats d'Ille et Vilaine se sont très bien déroulés à THORIGNE-FOUILLARD. La participation est en hausse en seniors mais en baisse en jeunes, ce qui est un peu inquiétant puisque c'est essentiellement en poussin et en benjamin que cette baisse se fait sentir. Par contre le fait de réserver le tableau 5 à 16 aux seniors pouvait laisser craindre une diminution de la participation ; mais, c'est l'inverse qui s'est produit. En corpos, le nombre d'inscrits est resté à peu près stable
- Les championnats de Bretagne se sont très bien déroulés à VERN-SUR-SEICHE. Il est toutefois à noter que l'horaire a été un peu compliqué à faire compte tenu de l'avancement du début des poules seniors demandé par la CSR et bien entendu des doublons occasionnés par les jeunes. De plus il n'a pu être finalisé que très tardivement, les informations sur les doublons arrivant trop tard. C'est ce qui justifie le changement de règlement demandé par la CSR.

6) <u>Règlements</u>

- Un joueur arrivé en Ille et Vilaine cette saison s'étant étonné qu'il n'y ait pas de tableau mais seulement des poules au critérium fédéral en D2 et en D3, la CSD étudie la possibilité de modifier le règlement. Il en ressort que compte tenu du manque de JA et de salles, il n'est pas possible de modifier ce règlement.

7) <u>Questions diverses</u>

- Michel KERISIT fait part à la CSD de la demande de l'AURORE de VITRE d'annuler les amendes qui leur ont été infligées pour des feuilles de rencontre postées en retard. Celle-ci estime que les arguments avancés ne justifient pas une annulation de ces amendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT